



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 10 juillet 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mercredi 10 juillet 2024, à 15 h 45, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absente, la vice-présidente Lucie De Bons.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 256-10-07-24

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

D 257-10-07-24

#### DÉPÔT - LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES

Le trésorier dépose au comité exécutif conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 10 juillet 2024.

---

E 258-10-07-24

#### ORDONNANCE ET AUTORISATION - VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a pris connaissance de l'état du Service des finances indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif juge approprié de prendre une procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes afin de récupérer les sommes dues à la Ville;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif ordonne à la greffière ou l'un de ses adjoints de vendre à l'enchère publique les immeubles mentionnés à la liste déposée par le trésorier, en date du 10 juillet 2024, à la Salle du conseil de l'hôtel de ville, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Que le comité exécutif autorise Gabriel Bonnewyn, trésorier, à enchérir et/ou à acquérir, selon le cas, les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère publique.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, le cas échéant, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout acte de vente relativement aux immeubles acquis par la Ville de Shawinigan lors de ladite vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

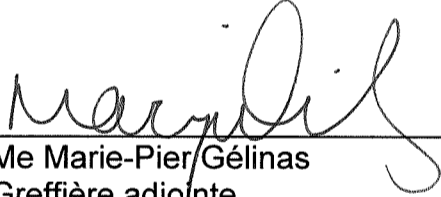
### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 52.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Angers  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe